

Économies d'énergie



Sensibiliser aux éco-gestes

Depuis cinq ans, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne, en partenariat avec le Pôle Solidarité EDF, les personnes en situation de précarité énergétique.

« Nous avons constaté un accroissement significatif de la précarité énergétique chez nos bénéficiaires, dû à la combinaison de trois facteurs : la baisse de leurs revenus, une mauvaise performance énergétique de leur habitat et l'augmentation du coût de l'énergie » expliquent Patricia Gau, Vice Présidente du CCAS et Sylvie Mancel, responsable du service Accueil et action sociale. Pour les aider à mieux maîtriser leur consommation énergétique, son service organise cinq fois par an des ateliers ludopédagogiques de sensibilisation aux éco-gestes. « Une quinzaine de personnes est invitée à venir jouer en équipe à un grand quiz. L'idée est de créer une dynamique entre les participants, de les inciter à partager leurs savoirs et leurs expériences ». Au terme du quiz, un film proposant une visite dans une maison virtuelle est

diffusé afin de revoir les connaissances acquises. Les personnes qui le souhaitent peuvent ensuite bénéficier d'un entretien individuel avec le chargé de mission EDF pour une étude personnalisée de leurs factures.

Visites à domicile

Quelques semaines après, le CCAS reprend contact avec chaque participant pour une visite à domicile à l'occasion de laquelle un kit d'économie d'énergie leur est offert. Ce dernier comprend : un mousseur à installer sur un robinet permettant d'en diviser la consommation d'eau par deux ; un thermomètre ; une réglette stop-tout, sorte de multiprises coupant automatiquement le mode veille des appareils électriques (qui sont énergivores et abîment les équipements) ; des ampoules basse consommation ; un programmeur pour machine à laver le linge ou la vaisselle afin de pouvoir les lancer en heures creuses ; et un fascicule récapitulatif sur les éco-gestes. D'une valeur comprise entre 40 et 70 euros, ce kit, sponsorisé par EDF, permet d'acquérir les bons gestes et de réduire les factures de 200 euros en moyenne sur une année. « Ces visites nous permettent aussi de vérifier l'acquisition des notions vues lors de l'atelier et de repérer les appareils vieillissants grâce à un wattmètre. Si un appareil s'avère trop énergivore, le CCAS pourra étudier une solution de co-financement d'un nouvel équipement de catégorie A ». Des actions très concrètes, qui semblent porter leurs fruits : sur les deux dernières années, les demandes d'aide auprès du pôle EDF ont en effet baissé de 10 %. ■

► Plus d'infos

Centre Communal d'Action Sociale
05 57 93 67 67

Du vert sur les toits des écoles



Quatre écoles et une crèche pessacaises sont dotées de toits végétalisés, pour une surface totale de 4 550 m². Pour un coût à peu près identique à une toiture classique, les toits végétalisés permettent de réguler la mise en réseau des eaux de pluies grâce à leur substrat de terre qui en éponge une partie. Ils servent par ailleurs d'isolant, limitant les chocs thermiques en cas de fortes chaleurs notamment : la terre fait tampon, fournissant de l'inertie au bâtiment et permettant aux toitures de vieillir moins vite. Pour limiter les frais d'entretien, la Ville a opté pour des toits de type « Tundra » formant un tapis végétal ras à dominante de sedum et de mousses, dont l'aspect évolue au fil des saisons, passant du vert printanier au rouge en période de sécheresse. La crèche Cazalouette, les écoles Bellegrave, Dorgelès, Montesquieu et Aristide Briand en sont dotées.



Permanence EE en mairie

Conseils

Ressources d'énergie

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), en partenariat avec les collectivités locales, propose aux particuliers des permanences Espace info énergie*. L'objectif : apporter des informations et des conseils personnalisés, gratuits et indépendants sur l'énergie et les économies réalisables dans une maison. Pour s'y retrouver, le mieux c'est de rencontrer un spécialiste de l'Espace info énergie.

Toutes vos questions

Comment faire des économies d'énergie ? Par quoi on commence ? Avec le conseiller, vous ferez un point sur votre consommation, et il vous aidera à trouver des solutions pour réduire la facture. Ou bien, vous avez un projet précis de rénovation ou de construction ? Par exemple, l'isolation d'une toiture : quels matériaux, quelles techniques ?

Prenez RDV...

Carine Foucaud, pessacaise, l'a fait. Et elle témoigne de la qualité du service rendu par le conseiller Ludovic Guy. Pendant plusieurs mois, il a suivi la progression du dossier « énergie » de sa maison. Elle a obtenu des

réponses à toutes ses questions : quel type de menuiserie pour la toiture ? Comment choisir une pompe à chaleur ? Vérifier que les devis détaillent bien les données sur l'isolant... On le voit ici, c'est très concret. « Son œil expert m'a permis d'économiser du temps et de faire des choix judicieux. Il m'a aussi informée sur le nouvel éco-prêt à taux zéro, et surtout il m'a aidé à évaluer les différents devis. Grâce à lui, j'avais des arguments pour parler avec les artisans » explique-t-elle.

Efficace aussi pour le budget

Des aides financières existent. Que peut-on obtenir ? Quels documents fournir ? Le conseiller est un précieux soutien. Il vous accompagne pour remplir ou compléter les dossiers, vérifier si les devis sont valides en vue des remboursements. Là encore, il sait des choses que vous ne savez peut-être pas. Comme cette nouveauté 2016 : il est possible de cumuler l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt sans condition de ressources.

Permanences Espace Info énergie : 2^e lundi et 3^e mercredi du mois
Prendre RDV en mairie au service Agenda 21 : 05 57 93 63 40

agenda21@mairie-pessac.fr


Informations complémentaires aides financières

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres>

*L'Espace info énergie qui intervient sur Pessac dépend de la Maison de la Promotion Sociale d'Artigues-près-Bordeaux.

Pessac, un territoire engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte

Salué en février 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'engagement de Pessac dans le domaine du développement durable va se poursuivre avec la mise en place de la 3^e phase du plan d'actions «Agenda 21».



Lancé en 1992 à la Conférence de Rio, l'Agenda 21 est un vaste programme d'actions dont un volet intéresse particulièrement la Ville, car il affirme le rôle essentiel que doivent jouer les collectivités territoriales en matière de développement durable. Engagée dans une démarche développement durable depuis 2005, Pessac souhaite aujourd'hui poser les bases d'un nouveau cadre avec le lancement d'un 3^e plan d'actions pour la période 2016-2020. Pour cela, la Ville va tout d'abord engager une phase de diagnostic d'ici l'été, qui lui servira de base de travail pour l'élaboration de son futur plan d'actions qui devrait être opérationnel au 1^{er} semestre 2017. « Nous souhaitons que ce dernier repose autour de quatre principes fondamentaux : la mise en

place d'actions concrètes, l'appui large et massif des habitants, la conclusion de partenariats solides avec les différents acteurs et enfin une lisibilité des actions engagées » explique Jérémie Landreau, adjoint au Maire délégué au développement durable, à la participation et à l'environnement. Côté partenaire institutionnel, la Ville va s'appuyer sur Bordeaux Métropole, qui doit elle aussi lancer un plan d'actions d'ici l'été. « *L'idée n'est pas de superposer les stratégies, mais au contraire de jouer la complémentarité avec Bordeaux Métropole qui est compétente sur plusieurs enjeux de développement durable tels que la mobilité, l'énergie ou les déchets* ». Côté habitants, la Ville peut compter sur le CESEL (Conseil économique, social et environnemental

local) mis en place l'année dernière et composé de quarante personnes résidant, travaillant ou étudiant à Pessac : ce dernier a pour mission de soumettre au moins une proposition de délibération par an au Conseil municipal dans le domaine du développement durable. En 2015, le CESEL a ainsi lancé une réflexion sur le gaspillage/les déchets et sur l'information aux Pessacais.

Des finalités prioritaires

Les finalités du développement durable, telles qu'édictées par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer, sont au nombre de cinq : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, renforcer la cohésion sociale et la solidarité, contribuer à l'épanouissement des êtres humains, évoluer vers des modes de production et de consommation responsables. « *Certaines sont plus faciles à traduire en actions concrètes à l'échelle locale. À Pessac, nous avons choisi de mettre l'accent sur la biodiversité, le cadre de vie et la lutte contre le changement climatique* » explique Jérémie Landreau. Outre l'extension de la ligne B du tramway depuis juin 2015 avec cinq nouvelles stations de Bougnard à France Alouette, le dernier plan d'actions a permis l'implantation d'un réseau de voitures électriques avec trois stations Bluecub permettant de disposer d'un véhicule pour se rendre d'une station à une autre dans la métropole. Une transition vers une mobilité durable qui se traduit également avec l'acquisition en 2015 de trois voitures électriques dans le cadre du renouvellement des véhicules municipaux. Côté biodiversité, l'opération « 1 jour, 1 arbre » (lire encadré) a été lancée et une zone de quiétude et de préservation de la biodiversité a été aménagée au bois des Sources du Peugue où deux observatoires de la faune ont également été installés. Les jardins du Pontet ont été agrandis avec 20 nouvelles parcelles et 11 % des foyers pessacais ont été équipés de kits d'économie d'eau. La création du ramassage des déchets verts en porte à porte a été couronnée de succès. « *En plus du service rendu aux habitants, ce ramassage*

a permis la réduction, par massification, de 25 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à ceux générés par les déplacements individuels en déchetterie » se réjouit Jérémie Landreau. Afin de promouvoir les modes de consommation responsables, la Ville a également apporté son soutien à la ressourcerie du Campus, qui propose la récupération des divers objets (meubles, appareils électriques, etc.) abandonnés par les étudiants à chaque fin d'année universitaire : une fois réhabilités, ils sont revendus à petits prix aux nouveaux arrivants. Côté énergie, la Ville a procédé à la rénovation thermique de bâtiments scolaires et à la rénovation de l'éclairage public. Pour la 1^{ère} fois en 2016, elle a participé à l'opération symbolique « 60 min pour ma planète » coordonnée par le WWF, consistant à éteindre les façades de certains bâtiments publics pendant 60 minutes. Quant aux permanences « Espace info énergie », elles permettent aux habitants, deux après-midi par mois, de bénéficier en mairie de conseils gratuits, sur mesure et indépendants afin de réaliser des économies d'énergie et de se repérer dans les aides financières proposées par l'État.

Actions concrètes à venir

Dans le futur plan d'actions figurera la poursuite de la rénovation du patrimoine municipal, notamment avec la restauration de la villa Clément V, qui sera réhabilitée en pôle de la vie associative où s'installeront certains services municipaux et la Maison des associations. « *Ce sera le premier bâtiment à énergie positive. Désormais, tous les bâtiments publics qui sortiront de terre seront certifiés HQE, c'est-à-dire à Haute Qualité Environnementale* » précise Jérémie Landreau. Un gros travail est également en prévision au cimetière : beaucoup trop minéral, il nécessite le recours à des produits phytosanitaires pour son entretien. « *Nous allons le rendre plus écologique en le re-végétalisant. Pour cela, nous allons y planter des arbres et aménager des allées afin que le désherbage ne soit plus nécessaire* ». Afin que chaque Pessacais se trouve à moins de

500 mètres d'un parc ou d'un jardin aménagé, la Mairie va poursuivre la végétalisation de ses places : après les places Armor et Buffon, c'est la place de la Rotonde qui sera aménagée en 2016. Enfin, grâce à son titre de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », Pessac a obtenu du ministère un appui financier pour soutenir les projets contribuant à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire. Grâce à cela, la Ville bénéficiera de 4 000 leds qui seront remises gratuitement aux habitants (deux par foyer) en échange de deux ampoules usagées d'ici la fin de l'année. À noter qu'un autre axe fort devrait faire l'objet d'actions concrètes : la santé environnement, avec la poursuite de la gestion écologique des crèches et des écoles, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les stades, etc. ■

► Plus d'infos

Mission Agenda 21

05 57 93 63 40 – accueil-agenda21@mairie-pessac.fr

L'arbre au cœur de la démarche

Vue du ciel, Pessac est un poumon de verdure de 350 hectares. Pour maintenir et développer ce patrimoine arboré, la Ville a lancé en 2014 l'opération « 1 jour, 1 arbre » consistant à planter 365 arbres minimum chaque année : depuis mars 2014, 919 arbres ont ainsi été plantés sur la commune. Auxquels

s'ajoutent les 350 arbres fruitiers distribués en 2015 aux familles ayant accueilli un enfant dans leur foyer au cours de l'année. Pour protéger son patrimoine naturel existant, la Ville a par ailleurs inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme la préservation de ses 110 arbres remarquables et intervient dans les chantiers de projets immobiliers afin qu'un maximum d'arbres plantés soient conservés ou replantés. Car en plus d'être esthétiques, les arbres participent de la lutte contre le réchauffement climatique : ils apportent de l'oxygène, captent la pollution, permettent de réguler la chaleur l'été et le froid l'hiver. C'est la raison pour laquelle la Ville a planté en 2015 11 arbres place de la V^e République, identifiée comme « îlot de chaleur urbain » par Bordeaux Métropole : le feuillage de ces arbres devrait permettre de lutter contre les températures élevées qui peuvent atteindre jusqu'à 55°C selon l'heure de la journée. Ceux désireux d'en savoir plus sur ce sujet peuvent visiter l'exposition installée dans le hall de l'Hôtel de Ville, du 31 mai au 5 juin, à l'occasion de la semaine du développement durable. ■



1 question à

Jérémie Landreau
adjoint au Maire délégué
au développement durable,
à la participation et à l'environnement



Pessac En Direct : L'engagement de Pessac dans la démarche développement durable est-il volontaire ?

Tout à fait, l'engagement dans une mission Agenda 21 est laissé à la libre appréciation des communes. La seule obligation qui incombe aux collectivités de plus de 50 000 habitants a été posée par la loi Grenelle qui leur demande de présenter, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, un rapport sur leur situation en matière de développement durable, avec un bilan des actions conduites. Pessac est engagée dans la démarche depuis juin 2005. Nous nous mobilisons quotidiennement pour que le développement durable ne soit pas un concept, mais un processus opérationnel et réalisable. Pour cela, nous avons besoin de l'implication de tous, habitants et acteurs institutionnels, sociaux, associatifs et économiques, afin de formuler des propositions pragmatiques et efficaces.